

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 septembre 1845.

Nous l'avons dit et nous le répétons encore, la question des fortifications est simple pour le parti démocratique; si elle le divise de nouveau, on ne peut le nier, c'est qu'il manque d'hommes assez prépondérants pour le diriger, c'est qu'il est en proie à de funestes influences.

Nous disons que la question des fortifications est simple pour le parti démocratique parce qu'elle ne peut avoir pour lui de difficultés réelles. Si, à l'époque de la discussion de la loi de 1841, il y a eu division dans son sein, c'est que d'une part on avait trop accordé au projet du gouvernement, et que d'autre part on n'accordait pas suffisamment aux besoins de la défense du territoire. Pourquoi de pareilles déviations se sont-elles produites ainsi? C'est qu'en 1841 on a agi sans discussion préalable; c'est que chacun a traité cette question à son point de vue; c'est qu'on n'a pas voulu, en un mot, tenir suffisamment compte des précédents du parti, qui devaient nous lier puisqu'ils reposaient sur une discussion approfondie.

Nous rappellerons ici que le projet de fortifier Paris et de l'embastiller appartient à la Restauration. Le 7 mai 1826, M. de Clermont-Tonnerre présenta à Charles X un projet de fortification qui a été repris en sous-œuvre par le gouvernement actuel; le projet de M. de Clermont-Tonnerre n'avait d'autre but que de contenir la population parisienne. Il fut donc exhumé en 1833 par le gouvernement actuel. Aussitôt un cri d'alarme retentit en France; la presse patriote marcha avec ensemble parce qu'elle reçut une bonne direction, et aucun désaccord ne se produisit nulle part. La question des fortifications fut soumise au comité de l'association nationale de Paris en faveur de la presse, qui déclara qu'il s'opposait formellement à adhérer à tout projet de fortification qui pourrait servir à comprimer Paris. Il déclara en même temps qu'il verrait sans répugnance une fortification continue exclusivement dirigée contre l'extérieur.

Il fut donc résolu unanimement qu'on repousserait le projet du gouvernement, qui consistait surtout à environner Paris de forts détachés. Le *National* suivit cette voie, et tous les journaux indépendants des départements l'imitèrent.

En 1841, on devait reprendre la position prise en 1833; on devait de nouveau déclarer qu'on adhérerait à toute fortification exclusivement dirigée contre l'extérieur, et qu'on repousserait toute fortification tournée contre la ville. La question ainsi posée, on aboutissait à forcer le gouvernement à retirer son projet ou bien à le modifier. Il n'y avait pas de transaction à faire avec lui par cette raison bien connue que quiconque transige s'engage souvent au-delà de sa propre volonté. Il fallait mettre le gouvernement en demeure de fortifier Paris contre l'étranger sans lui faire aucune concession; alors on aurait été dans une position nette et forte; on évitait une transaction qui ne pouvait pas être exécutée loyalement par des hommes qui ont toujours tout fait pour plaire à l'étranger.

Notre position va devenir pour tous plus nette et plus franche. Ainsi aujourd'hui le *National*, qui s'était par trop laissé entraîner vers des préoccupations de stratégie militaire, revient avec vigueur combattre avec nous la pensée secrète des embastilleurs; il voit bien que la loi de 1841, perfidement exécutée, contient un danger immense pour la liberté, et nous trouvons ce qui suit dans son numéro du 27 septembre :

« Oui, nous voulons que la loi de 1841 soit révisée; oui, nous voulons réprimer l'extension illégale, perfide, périlleuse, que reçoivent les travaux. Nous voulons cela, et plus encore. »

Selon nous, le *National* est maintenant placé sur un bon terrain: il est évident qu'il ne veut plus de fortifications qui pourraient menacer la capitale.

Nous avons dit qu'en 1833 le parti démocratique avait été unanime dans la question des fortifications. Cette unanimité est encore possible; mais, pour qu'elle se produise, il faut qu'une déclaration contenant les principes posés en 1833 soit faite par une réunion composée de députés radicaux, que cette déclaration reprenne les choses au point où on les a laissées après l'abandon que le gouvernement paraissait avoir fait de son projet d'embastillement.

On sait que M. Arago, en 1833, s'est rendu l'organe de l'opinion démocratique touchant les fortifications; et qu'il a alors fait diverses publications qui ont eu un grand retentissement. Voici ce que nous empruntons à l'une d'elles. Après avoir indiqué divers moyens de défense du territoire, l'honorable député ajoutait : « Si, après avoir montré ainsi que votre intention, d'accord avec votre devoir, est de tenir l'ennemi autant que possible éloigné de la capitale, de lui disputer à outrance chaque pouce du territoire; si, dis-je, vous nous prouvez que cette seconde ligne de forteresses ne couvrirait pas suffisamment Paris, alors, mais alors seulement, la population verra sans répugnance qu'on l'enlève d'une fortification continue exclusivement dirigée contre l'extérieur, et dont les propriétés militaires ont été proclamées par les deux plus grandes autorités des temps modernes, par Vauban et Napoléon. Alors seulement les Parisiens travailleront gaiement aux fronts bastionnés que leur courage rendra ensuite inexpugnables. Quant à ces fortifications en partie tournées vers la ville, et dont un pouvoir tyrannique pourrait se servir quelque jour pour opprimer les citoyens, ne les commencez pas, car une rumeur générale vous empêcherait de les terminer. »

Ces paroles si pleines de sens ont résumé alors l'opinion du parti démocratique et ont tracé sa ligne de conduite. Aujourd'hui nous les reproduisons encore parce qu'elles expriment clairement notre opinion passée et présente sur la question, parce qu'elles la rendent simple pour tous ceux qui ne sont pas entraînés par des passions irréflechies.

Ainsi donc, puisque le pouvoir nous en donne l'occasion, remettons-nous vis-à-vis de lui dans notre première position de 1833, contestons-lui toute fortification menaçante pour Paris, et ne concédons qu'une fortification continue.

Les précédents de 1833 ont engagé tous les hommes qui avaient alors quelque autorité dans le parti radical: tous ont adhéré sans distinction aux opinions adoptées par l'association de la presse, qui étaient celles de M. Arago; d'ailleurs, c'est cette association qui a fait publier à ses frais toutes les publications de cet honorable écrivain.

Nous n'aimons pas à jeter en avant des noms propres, mais nous engageons chacun des hommes qui ont participé aux actes politiques de 1830 à vouloir bien recueillir leurs souvenirs, à consulter les pièces au bas desquelles peuvent se trouver leurs signatures, et ils verront que presque tous se sont formellement engagés à s'opposer à tout fort détaché, mais en même temps à accepter toute fortification exclusivement dirigée contre l'extérieur.

En 1833, le parti avait une direction éclairée; les associations diverses étaient représentées dans les réunions par leurs membres les plus influents. On discutait les actes à accomplir quand ils étaient d'une grande importance, et on s'engageait par des votes réfléchis et consciencieux. Alors on ne se coalisait pas avec des partis ennemis de la démocratie: on les laissait agir pour leur propre compte; on n'allait pas sans motifs se heurter contre eux, mais on ne faisait rien avec eux de commun accord. Si aujourd'hui notre parti est divisé, reconnaissons donc que c'est par suite d'actes maladroitement accomplis, ne nous plaignons de personne si nous ne pouvons pas nous unir dans un but commun, et laissons à chacun toute sa liberté. N'attendons pas de succès de nos actes, car ils ne pourraient pas nous en procurer. En 1833, pourquoi avons-nous été forts? C'est que nous avons su agir avec raison et faire une juste part à la liberté et à la sûreté du pays; nous n'avons pas alors confondu notre drapeau avec des drapeaux suspects à la France, nous avons agi de concert avec l'opinion nationale, elle nous a soutenus, et nous avons forcé le pouvoir à ajourner ses projets.

Nous lisons ce qui suit dans la *Gazette de France* :

« Nous avons toujours combattu tous les partisans du pouvoir »

« constituant. »

Ainsi, quand la *Gazette de France* demande la réforme électorale, ce n'est pas pour obtenir une assemblée qui puisse, agissant au nom du pays, augmenter nos libertés; la réforme électorale n'est donc pour elle qu'un moyen d'aider à faire reconnaître une constitution toute faite. Mais de qui émanera-t-elle? La *Gazette* sait aussi bien que nous qu'avant 1789 nous n'avions plus la moindre liberté; elle sait très-bien que nous n'avions pas même la moindre force à opposer aux volontés royales, à moins qu'elle ne considère les parlements comme ayant été les organes légaux des populations; elle n'ignore pas ce qu'on faisait des remontrances des parlements quand elles déplaisaient, et comment on traitait les parlements eux-mêmes quand ils se montraient trop récalcitrants.

Ainsi, puisque nous n'avons pas de constitution avant 1789,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 SEPTEMBRE.

La Viole d'amour. — Chronique florentine.

III.

LUTHIER ET FLEURISTE.

Quinze années avaient passé sur l'Italie et le monde depuis que le soldat du duc Jean était mort, laissant à un pauvre moine du couvent des Miséricordes le soin d'élever son jeune fils, et lui léguant en même temps la mission d'entretenir son esprit de la pensée d'une vengeance implacable. Depuis lors, Florence avait entièrement changé de face. Le grand-duc Alexandre, déjà à demi usé par l'excès de voluptés dégradantes, avait été enfin sacrifié, on sait comment, à la liberté florentine. Ce cousin du prince, ce Lorenzino, si frêle et si pâle, rougé lui-même en apparence par un étiolement prématuré, était bien l'homme de bronze que l'œil pénétrant du Corse avait deviné à première vue. L'orgie ne comptait que comme la moitié de ses sollicitudes. Encore plus dévoué à l'étude de la politique qu'au culte des lettres, il s'était de bonne heure passionné d'admiration pour les héros de l'antiquité qui avaient délivré leur patrie des oppresseurs dont elle était souillée. Harmodius et Aristogiton, le père de Virginie et les deux Brutus étaient surtout ses héros. Plus tard, se faisant une vertu de l'admiration qu'il vouait à ces grands hommes, il avait, dès son exil de Rome, résolu de les imiter, et, afin de s'approcher de son cousin sans éveiller les soupçons, il n'avait pas craint de descendre, aux yeux de toute l'Italie, jusqu'au rôle souvent infâme et toujours maudit de ministre de ses débauches. Cela dura cinq ans, cinq siècles pour une âme aussi impatiente. Mais au bout de ce temps, quand déjà le sentiment d'un mépris souverain s'attachait à la personne du grand-duc, il l'attira chez lui par une molle nuit de janvier, l'assurant qu'il y trouverait la femme de Léonard Ginori, dont il était amoureux, et là, sur un lit de repos, dès qu'Alexandre eut négligemment quitté sa cotte-de-mailles, il prit un styilet et le saigna au ventre et au cou, comme on saigne les pourceaux, dit l'histoire.

Mais cet acte d'héroïsme d'un nouveau genre ne fut en rien profitable aux citoyens de Florence. Lorenzino, dont ignorait la sublime dissimulation, était trop évit des consciences honnêtes. Forcé d'agir seul, il ne lui était pas possible de mettre les ennemis du duc dans la confiance de ses projets; il l'eût fait d'ailleurs, qu'on aurait refusé d'ajouter foi à sa parole. Cela explique comment il arriva que l'avènement de Cosme I^{er}, autre cousin d'Alexandre, fut presque aussitôt connu de la république que la mort du grand-duc. On dirait, hélas! que les peuples de tous les temps et de

tous les pays sont incorrigibles: délivrez-les d'un homme qu'ils abhorrent, ils se laisseront surprendre de nouveau par un homme non moins odieux.

Avec Cosme I^{er}, les persécutions recommencèrent dans cette cité de Florence si souvent teinte du sang de ses propres enfants. Vingt familles patriciennes furent prosrites, et quatre cent trente bannis de tout ordre condamnés à mort. L'un des chefs du parti républicain, Philippe Strozzi, que le peuple entourait toujours de vénération, fut jeté dans la citadelle; mais l'illustre vieillard, préférant la mort à une vie ignominieuse, se suicida d'un coup d'épée dans cette prison où il était gardé à vue par les soldats du pape et les lansquenets de l'empereur d'Allemagne, réunis pour prêter main-forte au nouveau tyran.

Au milieu de tous ces orages, laïcs et religieux suivirent souvent la même fortune; dom Geronimo disparut un jour comme tant d'autres, forcé sans doute d'abandonner la tutelle qu'il avait acceptée. L'enfant qu'il laissa était déjà, il est vrai, devenu un jeune homme. Pietro avait mûri vite dans un temps et dans une ville où la guerre civile passait chaque jour dans la rue; il n'avait cependant ouvert qu'avec défiance sa jeune âme à ces émotions du moment. Ce sol qui l'avait reçu en fugitif n'était pas sa patrie, et depuis long-temps aussi l'épée terrible de son père avait été dérobée à ses regards. Quoiqu'aimant la liberté avec énergie, comme on l'aime toujours dans la jeunesse, il songeait donc à reporter son activité vers autre chose. Les discordes civiles, auxquelles il s'imaginait, à tort peut-être, devoir demeurer étranger, lui laissaient tout le loisir de se choisir un métier, et, s'il se pouvait, de se créer une famille.

Malgré les blessures que la hache du bourreau et le plomb ducal lui avaient faites au cœur, Florence était encore en ce temps-là la patrie des arts; les haines entre le peuple et le souverain s'étaient même un peu calmées, sinon apaisées. Cosme I^{er}, par vanité plutôt qu'entraîné par le sentiment du beau qu'il ne pouvait comprendre, avait continué les traditions des Médicis. Il achetait le palais Pitti qu'il faisait achever à ses frais; il appelait du fond de la Hollande, de l'Italie et de l'Espagne les peintres, les ciseleurs, les poètes et les musiciens. Ces hôtes de tous les pays, attirés dans Florence, ne combattaient pas sans doute les troupes impies que l'exil et la persécution avaient faites dans le sein des familles; mais leur arrivée endormait peu à peu les ressentiments. Les citoyens se contentaient d'ailleurs de laisser leur maître faire la guerre aux siens propres et égorger presque coup sur coup ses deux fils aînés dans les chasses des Marremmes. L'or, les riches peintures, le marbre savamment travaillé, l'airain évidé par les disciples de Benvenuto Cellini, couvraient la ville de la base au sommet et enveloppaient pour ainsi dire d'une ombre éblouissante les caillots de sang dont était taché le gravier des rues. La poésie, toujours consolante, murmurait l'oubli au-dessus de tous les berceaux, et

la musique, inépuisable en concerts célestes, empêchait d'entendre les soupirs des veuves.

A cette même époque vivait à Florence, dans la rue Sainte-Marie-de-Novelle, un artiste habile exerçant depuis son jeune âge la profession de luthier, mais par-dessus le marché un peu poète, un peu musicien, un peu peintre, comme c'était de mode parmi les intelligences d'élite de ce temps-là. Le digne artiste, ainsi qu'on le devine, n'était autre que Pietro Cremonini. Pietro n'avait pas plus de vingt-quatre ans; c'était une belle nature de jeune homme, forte, décente, et ayant de la passion pour toute une composition dramatique. Malgré le haut talent dont il donnait chaque jour des preuves dans la facture des instruments, il était toujours demeuré pauvre. On expliquait cela par deux raisons; d'abord parce qu'en fait d'héritage le religieux qui l'avait élevé ne lui avait guère laissé que de quoi acheter les outils de son métier; ensuite parce qu'il était amoureux: cœur plein fait bourse vide.

Tout vis-à-vis l'atelier de Pietro habitait aussi dans une chaste cellule une jolie petite fille brune du nom de Metella. En Italie, toutes les jolies filles s'appellent Metella, à moins cependant qu'elles ne se nomment Gioja, Giulia ou Ninetta.

Celle-ci avait de trop grands yeux bleus pour qu'on s'avisât jamais de la trouver mal nommée. Au reste, c'était une ragazza comme il en est encore un assez bon nombre aujourd'hui, vive, séillante, accorte, et qui gagnait assez gaîment sa vie au jour le jour à faire des fleurs pour mêler à la chevelure des grandes dames et au chapeau des bourgeois.

Au temps où commence ce récit, temps de mœurs frivoles, de concerts et de mascarades, il n'était personne à Florence qui ne connût Metella-la-Fleuriste. Metella était, pour ainsi dire, passée en proverbe, elle, sa gracieuse figure et ses bouquets artificiels. Je crois même mieux que cela, un sonnet où il était dit que, tout en parant la tête des femmes, le joli lutin faisait tourner celle des maris. On se permettait tant de choses autrefois dans un sonnet!

Ainsi, de notoriété publique, Metella régnaît par le droit de la beauté, droit qui en vaut bien un autre. Metella était aimée de tous les hommes, c'est l'usage; mais elle n'en aimait encore qu'un seul, c'est un peu moins l'usage. Elle aimait précisément Pietro Cremonini, l'artiste d'en face. Ce n'est pas que l'artiste fût plus beau garçon qu'un autre; peut-être même était-il un peu laid. D'ailleurs, toutes les femmes ne jugent pas de la beauté par les proportions mathématiques du corps et du visage, suivant le procédé des peintres. Metella aimait son voisin comme bien des jeunes filles aiment leur premier amant, sans trop savoir pourquoi, parce que les choses s'étaient trouvées ainsi, et qu'enfin, dans ses heures de loisir, elle le regardait souvent d'un air pensif chaque fois qu'elle mettait le nez à la

la moindre allusion aux événements dont la péninsule est en ce moment le théâtre. Il paraît cependant que ces événements ont acquis un certain degré de gravité, car un grand déploiement de forces a lieu non seulement dans les états pontificaux où l'insurrection a pris naissance, mais dans tous les petits états et à Naples même où l'on éprouve les plus vives craintes.

Le 8 septembre, on a célébré dans cette ville la fête de Santa-Maria di Pie di Grotta, et, à cette occasion, 20,000 hommes environ et 150 pièces d'artillerie avaient été échelonnés dans les rues. En outre, tous les bâtiments de guerre s'étaient embossés près de la ville afin de pouvoir la canonner au premier signal. Il régna à la même époque une grande agitation à Naples et en Sicile.

Les journaux allemands ont annoncé que les troubles qui ont éclaté aux environs de Bologne étaient apaisés, que les insurgés avaient été battus et dispersés; mais il n'en est rien. Nous apprenons, par des lettres de la frontière d'une date très-récente et par les récits des voyageurs, que les bandes armées sont plus nombreuses que jamais et qu'elles sont bien pourvues de tout. Ces bandes inspirent généralement le plus vif intérêt au peuple des campagnes, qui ne les laisse manquer de rien, et elles se grossissent de tous les mécontents.

Le National annonce qu'une lettre particulière de Toulouse porte que le maréchal Soult est très-souffrant, et que c'est là le motif qui l'a empêché de se rendre à Eu. M. Soult est, dit-on, frappé de l'idée qu'il ne passera pas la fin de l'année, et il s'occupe presque constamment à mettre ordre à ses affaires particulières et à faire exécuter le modèle du mausolée qui devra être placé sur sa tombe.

La même lettre ajoute que le maréchal Soult est presque décidé à se retirer définitivement des affaires politiques. Est-ce que le maréchal pense avec d'autres qu'il est temps de sacrifier l'éditeur responsable des fortifications, espérant que sa retraite empêcherait de revenir sur les faits accomplis à l'égard de l'embastillement?

On lit dans le Patriote des Alpes :
« Nous rappelons aux citoyens qui ont le droit de figurer sur les listes électorales que c'est le 30 septembre prochain à minuit qu'expire le délai pendant lequel les réclamations peuvent être admises. Nous les invitons de nouveau à vérifier si leurs noms y sont portés et s'il n'y figure aucun individu n'ayant pas le droit d'y être. »

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :
« Lorsque le ministère vint pour la première fois proposer au pays d'environner la capitale d'une enceinte par une ligne de forts détachés, nous nous élevâmes avec force contre ce projet; nous avons fait voir que la prévision d'une guerre avec l'étranger, la crainte d'une invasion plus ou moins possible, n'étaient qu'un prétexte spécieux, qui cachait en réalité un dessein bien avéré de se prémunir contre les éventualités d'une manifestation hostile de la nation. Tous les organes de l'opposition ont été d'accord avec nous, au moins en ce qui concernait les forts détachés. Quelques uns, il est vrai, ont donné leur assentiment à l'établissement d'une enceinte continue, séduits par cet axiome que Paris est à trois marches de la frontière; mais ceux-là même sont à se repentir de l'adhésion partielle qu'ils ont donnée, aujourd'hui que le ministère, non content du vote qu'il a comme surpris à la chambre des députés et imposé à celle des pairs, dépasse les pouvoirs qu'il a reçus, élude les conditions qui lui ont été imposées, et viole enfin la loi d'une manière manifeste.

« Jadis, au temps du moyen-âge, quand une ville venait d'être fondée, quand elle s'était constituée en commune, elle faisait choix d'un chevalier en renom auquel elle confiait le soin de la protéger et de la défendre; elle lui concédait quelques terres et lui permettait d'y élever un château, une maison noble, digne de son protecteur, digne d'elle-même. Qu'arrivait-il alors? précisément ce qui nous arrive aujourd'hui. Le nouveau seigneur fortifiait son manoir, exhausait ses tours, renforçait ses murailles, et un beau jour elle se réveillait esclave et s'apercevait qu'au lieu d'un défenseur elle s'était donnée un maître. Eh bien! nous retournons précisément au temps de la féodalité, de l'absolutisme. Il n'est plus douteux pour personne maintenant que les fortifications ne soient, comme l'a dit M. Guizot, destinées contre les ennemis du dedans plutôt que contre ceux du dehors. La preuve en est palpable: elle est écrite en sinistres caractères dans les plaines de Saint-Maur, dans le bois de Vincennes.

« Là, le gouvernement ne se contente plus de l'enceinte continue, ni même des forts détachés; un immense camp retranché ne lui a même pas semblé suffisant, et voilà qu'il élève de nouveau des casernes, qu'il voule des casernes, qu'il entasse des projectiles. Et où tout cela se trouve-t-il? entre la ville et les forts. Pour être à l'abri des Prussiens ou des Allemands? nullement; mais bien au-delà de l'enceinte qui devra les protéger contre la cité, contre le peuple.

« Le ministère subit déjà l'influence de toutes ces causes rassurantes, et ne se donne même plus la peine de nous rendre compte de l'emploi des fonds qui lui sont confiés ou des travaux qu'il a accomplis. Où est le compte-rendu de 1843? Quand M. le maréchal Soult est-il venu, comme il y était obligé, annoncer aux Chambres la situation des travaux de fortification? Ce sont de longues formalités dont il ne s'inquiète même plus. Il est temps cependant que l'on ouvre les yeux; il est temps que les partisans de la légalité arrêtent le pouvoir dans cette voie dangereuse et mettent tout en œuvre pour sauver les libertés du pays. »

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 23 septembre, M. Demogéot, professeur de rhétorique au collège royal de Lyon, est nommé professeur de rhétorique au collège royal de Saint-Louis.

Afrique française.

ALGER, le 20 septembre. — La grande expédition se mettra en marche dans les derniers jours de ce mois; les troupes qui doivent en faire partie, et qui se trouvent campées aux environs d'Alger ou casernées en cette ville, ont ordre de partir le 23 pour Milianah, où l'on réunit tous les corps des provinces d'Alger et de Tittery destinés à prendre part aux prochaines opérations. Ces troupes seront campées sur l'Oued-Bouttan, point de départ, le 27 septembre.

Le 28 ou le 29, l'expédition partira des environs de Milianah par deux colonnes.

La première colonne, commandée par M. le gouverneur, qui doit diriger les opérations, sera composée ainsi: le 1^{er} bataillon de zouaves, les trois bataillons du 48^e régiment de ligne, le 3^e bataillon du 58^e même arme, deux escadrons du 4^e chasseurs d'Afrique, des détachements du génie et de l'artillerie.

La deuxième colonne, commandée par M. le maréchal-de-camp Reveux, sera composée du 3^e bataillon de chasseurs d'Orléans, de deux bataillons du 3^e régiment d'infanterie légère, de deux bataillons du 64^e régiment de ligne, d'un escadron ou deux du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Toute la cavalerie disponible a été réunie sous le commandement de M. le maréchal-de-camp Korte, qui a ordre, assure-t-on, de se tenir sur la rive gauche du Chéliff, toujours prêt à se porter là où sa présence sera jugée nécessaire.

Une colonne formée des troupes disponibles du camp de Teniet-el-Had sera disposée de manière à pouvoir au besoin appuyer ses mouvements. Ces précautions semblent indiquer que l'on s'attend à quelque tentative d'Abd-el-Kader.

La corvette de charge le Mahé fait route aujourd'hui pour Toulon. On sait que ce bâtiment, arrivé ces jours derniers de La Rochelle, a débarqué dans notre port 200 condamnés militaires.

Le bâtiment à vapeur infirmier le Grégeois a fait route le 17 pour Toulon, après avoir embarqué 93 militaires malades que l'on évacue sur l'hôpital militaire de cette place.

Le départ du courrier de l'est a été devancé de deux jours: il est parti le 18 au lieu du 20. On ignore la cause qui a déterminé M. le maréchal Bugeaud à prendre cette mesure.

Le bâtiment à vapeur l'Euphrate est parti hier en courrier ordinaire pour l'ouest. Outre les dépêches, ce bâtiment a reçu à bord un assez grand nombre de passagers.

ORLÉANS-VILLE, le 9 septembre. — Depuis le retour de la colonne, notre ville a pris un air plus animé, plus riant. Pourtant les soldats murmurent beaucoup sur les coups de fusil qu'ils ont reçus sans les rendre. Ils ne se plaignent pas de leurs fatigues, qui depuis bientôt six mois sont si fortes; mais beaucoup d'entre eux tombent malades. Malgré les fréquentes évacuations faites sur Tenez, l'hôpital ici est encombré de convalescents; cela fait pitié.

Au retour des expéditions, les hommes, loin de se reposer, comme ils en auraient besoin, sont employés à des travaux pénibles qui leur font regretter le bivouac. Du reste, la plus grande partie est campée en dehors sous des tentes, et ceux d'entre eux qui sont logés dans l'intérieur de la ville commencent dans des baraquements tellement bien faites, qu'ils ne s'y trouvent à l'abri ni du chaud, ni de la poussière, ni de la pluie. Cette dernière n'est pas venue encore, mais elle ne peut tarder long-temps. On conçoit qu'avec tant de travail, de mauvais temps et de fatigues, le chiffre des malades augmente chaque jour. Qu'importe, du reste, quelques hommes de plus ou de moins, s'il faut en passer par là pour assurer quelques petites ambitions? Du reste, ce ne sont pas les soldats seulement qui sont malades; le bataillon du 6^e léger commandé par M. Le Vaillant n'avait que quatre officiers pour le service à la dernière course et ne serait reparti qu'avec trois si le mouvement ordonné avait eu lieu le 7.

M. le colonel Marengo a remis, le 16 de ce mois, à la direction de l'intérieur, le village de Saint-Ferdinand entièrement achevé. Le marabout d'Aumale, qui lui sert d'annexe, et la vaste ferme dite la Consulaire, ont été remis en même temps. (Toulonnais.)

ORAN. — M. le colonel Géry a surpris une seconde fois le camp d'Abd-el-Kader; 70 morts sont restés en son pouvoir, ainsi que les tentes, les bagages, les mulets, des chevaux et des vivres. Le lendemain M. le général de Lamoricière est tombé sur les troupes qui fuyaient devant le colonel Géry; il leur a fait du mal et pris beaucoup de butin.

Des familles arabes venant de la smalah et arrivées récemment autour de Mascara ont assuré que cette grande réunion avait été dissoute. Les familles pauvres ont été renvoyées dans leur pays; les chefs et les riches se sont retirés à Ouchda, première ville du Maroc sur la frontière.

Sur tous les points occupés par nos troupes, il arrive chaque jour des déserteurs du petit corps que conserve encore l'émir. Tous affirment que la plus grande misère règne dans le camp du chef arabe, et que ce sont les fatigues et les privations qui les ont forcés de désertir. (Moniteur algérien.)

— M. Horace Vernet est arrivé à Medeah le 7 de ce mois, chargé par le roi de faire le tableau de la bataille de Taguin. Le 8 il partait pour aller visiter le Teull, en compagnie de M. Durrieu, sous-directeur des affaires arabes, et le 11 il rentrait à Medeah dans l'intention de se rendre à Blidah le lendemain, lorsqu'un événement imprévu est venu l'obliger à séjourner vingt-quatre heures de plus.

La garnison de Medeah a décidé qu'un banquet serait offert à son hôte. M. le général Marey a accepté la présidence. M. Fournel, ingénieur des mines, en mission en Algérie, et M. Dulong, capitaine de la garde nationale de Paris, et l'un des plus habiles élèves de notre peintre national, ont été également invités.

Chronique.

LYON.

Samedi soir, un honorable citoyen, revenant des Brotteaux et ignorant les dispositions de police prises pour le bal offert à M. le duc et à Mme la duchesse de Nemours par l'administration municipale, voulut traverser la place de la Comédie pour se rendre dans le quartier Saint Paul, où il habite. Arrêté par un caporal qui lui demanda où il allait, il se disposait à répondre lorsqu'un gendarme le poussa brutalement, et un agent de police survenant le força de marcher devant lui en lui donnant des coups de poing. Enfermé à la cage de l'Hôtel-de-Ville, il a vainement offert de prouver qu'il était établi, marié et connu comme homme d'honneur, il a passé la nuit en prison. Il a comparu à l'audience tenue par M. le procureur du roi, qui l'a fait mettre en liberté en blâmant la brutalité trop ordinaire des gendarmes et des hommes de la police. Ce blâme est mérité; mais nous engageons ceux à qui il s'adresse à le méditer, à se défaire de leurs procédés grossiers envers les citoyens et à ne pas se jouer illégalement et sans prétexte de leur liberté.

— Mercredi, pendant les manœuvres des troupes, le cheval d'un officier d'artillerie s'étant abattu en traversant un fossé près du pont de bateaux, le cavalier est tombé. Sa tête a frappé le sol de côté, et le coup a été si violent que cet officier est resté sans mouvement. Des soldats sont accourus et l'ont relevé. Nous ignorons quelles suites a eues cet accident.

— Demain samedi, à onze heures, aura lieu au café du Pavillon, place Bellecour, une réunion générale des propriétaires de Perrache. Dans cette réunion on s'occupera de l'édification des ponts sur le Rhône et la Saône dans l'axe du cours du Midi; une résolution définitive sera prise.

DÉPARTEMENTS.

Le Patriote vendéen nous apprend que la ville de Bourbon subit la désolante invasion de nombreux chiens atteints de la rage. Un nommé Lussion, mordu il y a quelques semaines, a succombé dernièrement au milieu d'horribles souffrances.

— Le canal du Midi a beaucoup souffert des inondations qui

ont fait tant de ravages dans le Bas-Languedoc et dans la Provence. Plusieurs ruisseaux grossis par les pluies, plusieurs torrents se sont précipités dans le lit du canal; ces eaux, battant avec violence contre les berges, ont dégradé les francs-bords et ont coupé sur plusieurs points le chemin de halage. L'écluse de Pechlaurier a été fortement endommagée, et la maison de l'écluseur a été démolie et emportée par les eaux. Une grande étendue de canal située entre deux écluses se trouve entièrement à sec parce que les eaux de cette retenue se sont écoulées par une large trouée et ont inondé les campagnes voisines. En plusieurs endroits le canal a débordé des deux côtés, et aux environs du Semail le chemin de halage est en si mauvais état qu'un homme à cheval ne peut pas se hasarder à porter la correspondance de l'administration du canal.

La navigation se trouve ainsi interrompue. On a partout organisé un service régulier de la barque de poste entre Toulouse et Carcassonne, et deux bateaux qui se trouvaient au-delà au moment de la débacle font le service entre Béziers et Cette. Nous avons appris aussi qu'une crue extraordinaire de l'Hérault, qui traverse le canal à Agde, avait causé quelque embarras.

(L'Indicateur de Bordeaux.)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SARTHE (Le Mans).

PRÉSIDENCE DE M. LEGENTIL.

Audience du 4 septembre.

Extorsion de signatures sous menace de mort.

Le sieur Jumet, de Saint-Calais, était depuis plusieurs années le médecin de la femme Bomier, mère de la femme Gaudin, qui demeure aux Maisons-Rouges, commune de Montaillé. Il en était résulté entre le sieur Jumet et les époux Gaudin des relations à la suite desquelles le sieur Jumet leur prêta, le 2 mai 1842, une somme de 462 f., remboursable dans trois années, avec intérêt à 5 0/0. Peu après la femme Gaudin fut malade et reçut les soins du docteur Jumet. Dans les premiers jours du mois de mai 1843, cette femme vint consulter une seconde fois ce médecin, qui la saigna chez les époux Barthélemy Gizard, marchands à Saint-Calais.

Le 23 mai, le docteur Jumet, allant rendre visite à une dame Sonde et passant près des Maisons-Rouges, vit accourir à lui la femme Gaudin, qui lui déclara qu'elle était atteinte d'une fièvre périodique et lui demanda une consultation. Le sieur Jumet lui répondit qu'il était pressé, mais qu'au retour il passerait chez elle. Vers une heure, après avoir visité plusieurs malades, il arriva aux Maisons-Rouges. Il attacha son cheval à une barrière et entra dans la maison. La femme Gaudin se présenta d'un air fort gai, qui contrastait avec son état prétendu de maladie, et le sieur Jumet lui prit le bras pour s'assurer si elle avait réellement la fièvre. A cet instant le bruit d'un fusil que l'on armait se fit entendre. Le sieur Jumet tourna la tête, et vit Gaudin qui se tenait en joue. Ne sachant comment expliquer ce qui se passait, il demanda le but de cette démonstration menaçante. Gaudin, après quelques instants d'agitation, s'écria: « C'est égal, il faut que vous rachetiez votre vie! » Le sieur Jumet ayant fait un mouvement pour s'avancer, Gaudin ajouta: « Si tu bouges, tu es un homme mort; il me faut de l'argent. » Le sieur Jumet répondit qu'il n'en avait pas sur lui. « Tout est prévu, répondit Gaudin », et, s'adressant à sa femme, il ne prononça que ces mots: « Allons, toi! » Sur-le-champ celle-ci alla prendre dans le tiroir d'une commode deux feuilles de papier timbré, une feuille de papier blanc, un encrier et une plume taillée. Elle plaça le tout sur une table près de laquelle tout avait été disposé à l'avance. Alors Gaudin déclara au sieur Jumet qu'il fallait d'abord lui donner quittance de 500 f. sur la feuille de papier libre. Celui-ci y consentit, fit la quittance et la signa.

« Puisque je vous ai trouvé avec ma femme, dit alors Gaudin, vous allez me faire deux billets de 4,000 fr. chacun. » Le sieur Jumet protesta contre cette accusation, mais Gaudin, en le menaçant de son fusil, dit: « Ecris, ou je te brûle la cervelle; écris, ou tu es mort. » Le sieur Jumet écrivit donc et signa les deux billets exigés de lui. La femme Gaudin ramassa immédiatement les trois écrits et les renferma dans un portefeuille qu'elle remit à son mari. Gaudin sortit alors, renferma à clef sa femme et le sieur Jumet. Celui-ci adressa de vifs reproches à la femme Gaudin, qui lui répondit de ne rien craindre, que son mari allait s'assurer si les billets étaient bons près de la femme Barthélemy Gizard. « Vous avez bien fait d'obéir, ajouta-t-elle, parce que mon mari vous aurait tué; et si vous dénonciez ce qui vient de se passer, mon mari ne vous manquera pas. » A quatre heures et demie Gaudin revint, toujours armé de son fusil; il ouvrit la porte et permit au docteur de se retirer.

C'est à raison de ces faits que les époux Gaudin sont traduits devant les assises. Leur moyen de défense est l'accusation d'adultère énoncée par Gaudin contre le sieur Jumet, accusation confirmée par le témoignage de la femme Gaudin; mais rien ne le justifie, et, d'ailleurs, il est trop évident qu'il y avait préméditation dans la conduite de Gaudin et complicité dans celle de sa femme.

Défendu par M^e Sévin, les accusés sont déclarés coupables et condamnés: Julien Gaudin, à six années de travaux forcés avec exposition; la femme Gaudin, à cinq années de la même peine, également avec exposition.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULON.

A l'audience correctionnelle du 19 septembre, un nombreux auditoire avait envahi la salle d'audience du tribunal de Toulon; il s'agissait d'une affaire tout exceptionnelle, et on ignorait si le débat aurait lieu à huis-clos ou publiquement.

Julie Chiappe était poursuivie pour escroqueries. Telles étaient les questions graves de ce procès.

Le 9 août, la nommée Julie Chiappe fut dénoncée au ministère public comme trahissant son sexe sous des vêtements d'homme et se livrant à de nombreuses escroqueries; son arrestation fut immédiatement ordonnée, et elle fut renvoyée devant le tribunal correctionnel de Toulon.

M. Hamelin, procureur du roi, a appelé toute la sévérité du tribunal sur cette prévenue; il a offert des preuves authentiques constatant qu'il s'agissait de juger une femme et non pas un homme.

Le sexe invoqué par cette femme, l'âge qu'elle s'est donné, le costume qu'elle a constamment porté et qu'elle revêt à cette audience, tout cela n'est que mensonge, a dit ce magistrat. Elle est femme, mais partout elle s'est présentée avec les vêtements et le titre d'homme, et ce furent ses premiers moyens d'escroquerie. Elle est âgée de vingt-huit ans, et après avoir souvent emprunté comme majeure, elle s'est dite mineure, et a dicté des conditions, demandé des délais à ses victimes, qui s'estimaient trop heureuses de s'imposer de nouveaux sacrifices pour se soustraire à l'exception de minorité. Constamment elle a affirmé que sa fortune était de

60 à 80,000 francs en capitaux, de 12 à 15,000 francs en immeubles; que son compte de tutelle lui rendrait cette fortune. Or, elle ne possède rien, est âgée de vingt-huit ans, et n'a pas la plus minime chance de fortune à venir. Elle a répété à ceux qu'elle trompait si odieusement que la maison de sa mère était fermée par une serrure en or, que cette mère lui envoyait souvent beaucoup d'argent, et elle a montré des lettres nombreuses exprimant des envois de sommes considérables. Or, a dit le ministère public, les lettres sont de 1842; la mère, réputée les avoir écrites, est morte en 1835; toutes ces lettres ont été surchargées, des chiffres ont été ajoutés, et des lettres d'envoi de 40 à 60 francs, faussées à l'aide de ces additions, indiquaient l'envoi de 4 et 6,000 francs.

C'est ainsi, a dit ce magistrat, que la prévenue est arrivée à s'approprier des valeurs considérables à l'aide d'escroqueries, et notamment à causer un préjudice de plus de trois mille francs à un malheureux qui les possédait à peine.

On vous dira que les moyens ont été grossiers, que la crédulité a été trop confiante. Je dirai, au contraire, qu'il y a eu adresse, habileté, succès, car la prévenue n'a pas subi un seul refus; tous ceux auxquels elle s'est adressée ont été victimes des pièges qu'elle leur tendait.

Cette femme se tait sur son âge comme elle a menti sur son sexe. Eh bien! a dit le ministère public, je lui rappellerai son âge par un jugement: elle avait dix-neuf ans le 29 décembre 1835, lorsqu'à cette date et à Bastia elle se voyait condamnée en deux années d'emprisonnement pour corruption de mineurs de

l'un et de l'autre sexe. Le temps a coulé pour elle comme pour tous: elle a donc vingt-huit ans. Le jugement porte que son habileté séductrice a jeté la consternation dans plusieurs familles à Bastia.

Je dis que le génie de ses manœuvres, de ses mensonges, des fausses qualités qu'elle a invoquées, de l'habit qu'elle portait, du sexe qu'elle usurpait, de l'âge qu'elle se donnait à plaisir, a ruiné plusieurs familles, causé la misère d'un ouvrier pauvre et laborieux, et je vous demande d'être justement sévères envers cette prévenue, de lui faire l'application des principes de la récidive, et surtout de la placer sous la surveillance de la haute police de l'Etat.

Conformément à ce réquisitoire et malgré la plaidoirie de Me Thourel, Julie Chiappe a été condamnée à deux années d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance.

Par mesure administrative, pendant son arrestation préventive, la fille Chiappe avait été forcée de revêtir les vêtements de son sexe; pour sa comparution devant le tribunal, elle a repris les habits d'homme qu'elle porte depuis sa naissance. Elle veut résister aux ordres administratifs si on veut lui imposer désormais les vêtements de femme. Elle prétend, question fort grave, que le costume est défini par l'usage et non par la loi, et que, homme ou femme (car elle ne s'explique pas sur ce point), elle a le droit de porter le costume de son choix.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Une famille recommandable, inquiète au sujet d'un de ses membres, jeune homme de vingt-six ans, qui a disparu depuis quelques jours, offre une bonne récompense à celui qui en donnera le premier des nouvelles. Voici le signalement de ce jeune homme: taille moyenne, cheveux et sourcils châtain, front rond, yeux gris, nez un peu long et légèrement aquilin, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint peu coloré, cicatrice à la tempe à côté de l'œil droit, vêtu d'un paletot de soie noire.

On est prié de donner les renseignements au bureau du journal.

MM. Chatoux et Renaudin croient devoir prévenir le public qu'ils sont les seuls associés de la maison établie rue Bourbon, 57, sous la raison sociale *Chatoux et Co*, et que nul n'a le droit d'exciper d'une association quelconque avec eux.

On lit dans les Débats:

Nous avons été les premiers à signaler l'importante découverte d'un préservatif contre le mal de mer et contre les nausées en voiture. Aujourd'hui que l'efficacité des BOMBONS DE MALTE est bien reconnue et ne trouve plus d'incrédules, on ne s'embarquerait pas sans se munir de ce précieux spécifique, dont la renommée est devenue européenne, on peut le dire sans exagération. Nous avons vu chez les très-hauts personnages et de plusieurs maisons princières. Le succès des BOMBONS DE MALTE est donc aujourd'hui assuré, et nous nous plaisons à reconnaître que c'est un succès des plus mérités.

Il existe un dépôt de BOMBONS DE MALTE à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16.

DEPOT
DES ŒUVRES
DE FOURIER
ET DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE
Chez MM. F. Bouquet et sœur, rue du Commerce, n. 4, près le Jardin-des-Plantés. (60)

Etude de Me Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16.
ADJUDICATION
sur mise à prix réduite.
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
DE TERRAINS
PROPRES A RECEVOIR DES CONSTRUCTIONS,
PRÈS ET TERRES,
Situés sur la commune de la Guillotière
DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.
Article 1er.

Il comprend une terre propre à recevoir des constructions, située sur la commune de la Guillotière, près le chemin du Sacré-Cœur; confinée, à l'est, par les propriétés Bruel et David; au sud, par le chemin des Pius; à l'ouest, par la propriété Chabert; et au nord, par le chemin du Sacré-Cœur. Sa contenance superficielle est d'environ 612 ares 16 centiares.

Division de ce 1er article en quatre lots.
PREMIER LOT.
Il aura une contenance superficielle de 247 ares 65 centiares; il sera formé de la partie comprise entre les deux chemins, adossée à l'est par les propriétés Bruel et David, et séparée du reste par une ligne tirée dans l'axe de la rue ouverte en face et aboutissant au chemin du Sacré-Cœur.

La mise à prix qui servira de première enchère avait été fixée par le premier jugement à la somme de trente-cinq mille francs, mais par le dernier jugement elle a été réduite à quinze mille francs; ci. . . 15,000 fr.

DEUXIÈME LOT.
Il aura une étendue en surface de 150 ares 46 centiares, et comprendra la deuxième partie à la suite, comprise entre les deux chemins et adossée à l'est au premier lot et à l'ouest au troisième.

Son estimation était de la somme de vingt mille francs, elle a été réduite à huit mille francs; ci. . . 8,000 fr.

TROISIÈME LOT.
Il se composera de la partie à la suite, comprise entre les deux chemins et les deuxième et quatrième lots. Son étendue superficielle sera de 126 ares 40 centiares. Il sera vendu au-dessus de la somme de six mille francs, au lieu de quinze mille francs qui étaient le montant de la première estimation; ci. 6,000 fr.

QUATRIÈME LOT.
Il sera formé de la partie restante, laquelle est comprise entre les deux chemins, adossée à l'est au troisième lot, et à l'ouest à la propriété Chabert. Il aura en étendue 87 ares 65 centiares, et sera vendu au-dessus de la somme de cinq mille francs; ci. . . 5,000 fr.

Après les enchères particulières, il sera ouvert une enchère générale de ces quatre lots, qui sera préférée si elle excède ou même égale la somme des premières enchères.

CINQUIÈME LOT.
Il comprend une terre dite de Montagny ou du Moulin-à-Vent, mesurant en étendue superficielle 90 ares 42 centiares, confinée à l'est par la route de Vienne à Lyon, au nord par la terre de Calmantran, au sud par le clos Pochet, à l'ouest par la terre de Blanc et Bertholat.

Cette terre sera adjugée au-dessus de la somme de deux mille cinq cents francs, au lieu de six mille francs qui étaient sa première mise à prix; ci. . . 2,500 fr.

SIXIÈME LOT.
Il est formé d'un pré situé sur la commune de la Guillotière, chemin de la Corne-de-Cerf, joignant au nord la propriété Guillebeau, au sud celle de Veyret, à l'est le chemin de la Corne-de-Cerf, à l'ouest la propriété des hospices civils de Lyon.

Ce pré est d'une étendue superficielle de 220 ares, et sera mis aux enchères sur la mise à prix de quatorze mille francs, au lieu de trente mille francs qui étaient le chiffre de sa première estimation; ci. . . 14,000 fr.

Ces deux derniers articles seront vendus séparément sans enchères générales.

L'adjudication devait être tranchée le samedi dix-neuf août 1845; mais elle a été renvoyée au samedi trente septembre 1845.

En conséquence, elle aura lieu ledit jour à midi et heures suivantes, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Mital et Groz, avoués.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. (5338)

VENTE FORCÉE.
Samedi trente septembre 1845, à onze heures du matin, sur la place de l'Homme-de-la-Roche de cette ville, il sera, par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, lesquels consistent en horloge, enclumes, étaux, six douzaines de jantes de roues, trois brancards, tour à tourner le fer, et une bascule, etc. (140)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

Avis aux Constructeurs.
A VENDRE A L'AMIABLE,
PAR PARCELLES OU EN BLOC.

UN TERRAIN A BATIR
Admirablement situé sur le cours Morand, aux Brotteaux.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, audit Me Laval, dépositaire des conditions de la vente. (9660)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.
UN
FONDS DE CAFÉ
BIEN ACHALANDÉ,
situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à Me Neppe, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.
UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit Me Niodet, notaire. (9915)

A VENDRE A L'AMIABLE,
En l'étude de Me Prévraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Située à Levigny, commune de Charnay, A VINGT MINUTES DE MACON.

Elle se compose d'une jolie maison bourgeoise, tenaillier renfermant un pressoir, quatre cuves, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vignes et prés, le tout réuni occupant une superficie de 1 hec. 84 ares 56 cent.

1. Une vigne dite <i>Terre-Myon</i> , 1 ^{re} qualité du pays.	4	41	90
2. Une autre maison de vigneron avec cour, jardin et pré 1 ^{re} qualité.	20	95	
3. Une vigne dite <i>les Perceons</i>	58	40	
4. Une vigne dite <i>en Chaffailles</i>	39	20	
5. Terre et vigne dites <i>les Combés</i>	64	60	
6. Prés Satiu.	25	60	

Total de la superficie 8 35 19
Cette propriété appartient à M. Jacques Bonnin, propriétaire à Levigny, commune de Charnay.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, sur les lieux, à M. Bonnin, à Me Prévraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Bonnet, rue Pailleron, n. 17, à la Croix-Sousse. (85)

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS,
VENTE
en totalité ou en parties détachées

D'UN JOLI DOMAINE
Situé à l'Île-d'Abeau, près de Bourgoin.

Ce domaine est de la contenance d'environ 13 hectares, dont 12 hectares environ en terres labourables et prairies, formant trois pièces assez rapprochées les unes des autres, et 3 trois hectares environ formant un clos, dans l'intérieur duquel se trouvent une vigne d'un grand produit, jardin, bosquets, jeu de boules, maison de maître, pavillon et bâtiments d'exploitation.

Ce dernier article peut être vendu séparément et joint le produit à l'agrément. La totalité de ce domaine offre un placement de fonds avantageux.

Le détail sera fait au gré des acquéreurs, auxquels on accordera huit ans de terme pour les paiements.

La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine, ledit jour 8 octobre, par le ministère de MM. Alezina et Lebrun, propriétaires. (2205)

A VENDRE.
UNE PROPRIÉTÉ
dite **Les Pichoux**,
Située à Clémentia, canton de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain),
A DIX KILOMÈTRES DE THOISEY-SUR-SAONE,

Elle est composée de trois fermes, prés, terres, vignes, hautes et bois, de la contenance de 70 hectares d'un seul tenant, et du revenu de 4,135 fr. (bois réservé). S'adresser à Me Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, dépositaire du plan, ou à M. Ravet-Rolland, à Bourg. (127)

A vendre pour entrer en jouissance de suite,
DIVERS EMPLACEMENTS TRÈS-BIEN SITUÉS,
propres à bâtir.
Sur les Tapis, à la Croix-Rousse.

AU MÊME LIEU,
UNE MAISON BOURGEOISE
D'UNE BELLE ARCHITECTURE MODERNE,
Composée de caves voûtées, vingt pièces bien décorées, jardin, aissances et dépendances, formant une petite masse d'environ 16 ares, entourée par trois rues. S'adresser à M. Boutet, propriétaire, cours Lafayette, 5. (120)

AVIS.
M. ANSANEY traite les maladies hémorrhagiques par le procédé de M. BEAUMONT, et tient une fabrique de café de santé, à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreux, n. 5. (118)

MALADIES SECRÈTES.
Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.
Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE GALESEPRELLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

DU 20 AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT.
LE CYGNE PARTIRA POUR
MACON ET CHALON TOUS LES JOURS PAIRS
à CINQ heures du matin. (7143)

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,
L'AIGLE PARTIRA
POUR CHALON TOUS LES JOURS IMPAIRS à 5 heures du matin. (7509)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N^o 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermignon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A vendre pour cause de maladie.
UN FONDS D'AUBERGE
BIEN ACHALANDÉ.
Location très-modérée. — S'adresser rue Mulet, 2, au 1er, à M. Barbotat, chargé d'affaires. (153)

ATELIERS de PONT et C^o,
BREVETÉS,
Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.
Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.
Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers, en fonte et fer.
Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (88)

GRAINS DE SANTÉ
C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place St-Jean, n. 13; à Tarare; Couturier, à St-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronchet, à Vienne; Delage, à Voiron; Plans, à Grenoble. (8517)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulaille, 19.